

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2020/878**

N° de l'article: 213      BLEENDA-DUR 2K-PU Anti-Graffiti WV-213  
Date d'édition: 27.12.2022      Date d'exécution: 10.12.2022  
Version: 2.0      Date d'émission: 10.12.2022

FR  
Page 1 / 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

N° de l'article (producteur/fournisseur) 213  
Nom commercial du produit/désignation BLEENDA-DUR 2K-PU Anti-Graffiti WV-213  
MV: 4/1 mit 904

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)**

Knuchel Farben AG  
Farben + Lacke      Téléphone: +41 (0) 32 636 50 40  
Steinackerweg 11      Télécopie: +41 (0) 32 636 50 45  
CH-4537 Wiedlisbach

**Service responsable de l'information:**

Gestionnaire de laboratoire  
E-mail (personne compétente) info@knuchel.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence 145 (+41 (0)44 251 51 51)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Skin Sens. 1 / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 2 / H411	Danger pour l'environnement aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



Attention

**Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

Mélange de  
α-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et  
α-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-t  
ert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène)  
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one  
Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacat  
2,4,7,9-tetramethyldec-5-yne-4,7-diol  
Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacat

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2020/878**

N° de l'article: 213  
Date d'édition: 27.12.2022  
Version: 2.0

BLENDA-DUR 2K-PU Anti-Graffiti WV-213  
Date d'exécution: 10.12.2022  
Date d'émission: 10.12.2022

FR  
Page 2 / 12

**Informations supplémentaires sur les dangers**  
non applicable

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Description** peinture à base d'une dispersion acrylique aqueuse, contenant les substances dangereuses suivantes:

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification: // Remarque	pds %
225-878-4	01-2119475527-28	
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol	1 - 5
603-052-00-8	Eye Irrit. 2 H319 / Skin Irrit. 2 H315	
265-199-0	01-2119455851-35	
64742-95-6	Hydrocarbures, C9, aromatiques	1 - 5
649-356-00-4	Flam. Liq. 3 H226 / Asp. Tox. 1 H304 / STOT SE 3 H335 / STOT SE 3 H336 / Aquatic Chronic 2 H411	
400-830-7	01-0000015075-76	
607-176-00-3	Mélange α-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène) Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 2 H411	1 - 5
926-141-6	01-2119456620-43 Hydrocarbures, C11-C14- n-alcanes cycliques, <2% aromatiques Asp. Tox. 1 H304	1 - 5
280-060-4 82919-37-7	Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacat Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Acute 1 H400 / Aquatic Chronic 1 H410	1 - 5
255-437-1 41556-26-7	Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacat Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Acute 1 H400 / Aquatic Chronic 1 H410	0.5 - 1
204-809-1 126-86-3	2,4,7,9-tetramethyldec-5-yne-4,7-diol Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 3 H412	0.5 - 1
220-120-9 2634-33-5 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 4 H302 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Acute 1 H400 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Skin Sens. 1 H317 >= 0.05	0.01 - 0.05

**Indications diverses**

Énoncé des phrases H : voir dans la section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

**En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 213      BLENDA-DUR 2K-PU Anti-Graffiti WV-213  
Date d'édition: 27.12.2022      Date d'exécution: 10.12.2022  
Version: 2.0      Date d'émission: 10.12.2022

FR  
Page 3 / 12

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau de forte puissance

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière d'aiguillage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 30 °C. Conserver le récipient bien

**Fiche de données de sécurité  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
conforme Règlement (CE) 2020/878**

N° de l'article: 213      BLENDA-DUR 2K-PU Anti-Graffiti WV-213  
Date d'édition: 27.12.2022      Date d'exécution: 10.12.2022  
Version: 2.0      Date d'émission: 10.12.2022

FR  
Page 4 / 12

fermé. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites au poste de travail:**

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Numéro d'identification UE 649-356-00-4 / N°CE 265-199-0 / n°CAS 64742-95-6

VLA, VME: 150 mg/m<sup>3</sup>

Remarque: (hydrocarbures, benzène C9-C12)

**Indications diverses**

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

**DNEL:**

3-butoxy-2-propanol

Numéro d'identification UE 603-052-00-8 / N°CE 225-878-4 / n°CAS 5131-66-8

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 44 mg/kg p.c. /jour

Niveau d'exposition dérivé sans perte de valeur

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 270,5 mg/m<sup>3</sup>

Niveau d'exposition dérivé sans perte de valeur

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 8,75 mg/kg p.c. /jour

Niveau d'exposition dérivé sans perte de valeur

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 16 mg/kg p.c. /jour

Niveau d'exposition dérivé sans perte de valeur

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 33,8 mg/m<sup>3</sup> ; Niveau d'exposition dérivé sans perte de valeur

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Numéro d'identification UE 649-356-00-4 / N°CE 265-199-0 / n°CAS 64742-95-6

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 25 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 150 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 11 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 11 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 32 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC:**

3-butoxy-2-propanol

Numéro d'identification UE 603-052-00-8 / N°CE 225-878-4 / n°CAS 5131-66-8

PNEC eaux, eau douce: 0,525 mg/L

Concentration prédictive sans effet

PNEC eaux, eau de mer: 0,0525 mg/L

Concentration prédictive sans effet

PNEC eaux, libération périodique: 5,25 mg/L

Concentration prédictive sans effet

PNEC sédiment, eau douce: 2,36 mg/kg

Concentration prédictive sans effet

PNEC sédiment, eau de mer: 0,236 mg/kg

Concentration prédictive sans effet

PNEC, terre: 0,16 mg/kg

Concentration prédictive sans effet

PNEC station d'épuration (STP): 10 mg/L

**8.2. Contrôle de l'exposition**

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

**Protection individuelle**

**Protection respiratoire**

Non applicable.

**Fiche de données de sécurité  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
conforme Règlement (CE) 2020/878**

N° de l'article: 213      BLENDA-DUR 2K-PU Anti-Graffiti WV-213  
Date d'édition: 27.12.2022      Date d'exécution: 10.12.2022  
Version: 2.0      Date d'émission: 10.12.2022

FR  
Page 5 / 12

**Protection des mains**

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants 0,4 mm Temps de pénétration 30 min

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau: Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

**Protection yeux/visage**

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

**Protection corporelle**

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

**Mesures de protection**

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	cf. étiquette
<b>Odeur:</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	non applicable
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	non applicable
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	100 °C
<b>Inflammabilité</b>	Source: Eau non applicable
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	
<b>Limite inférieure d'explosivité:</b>	0.92 Vol-%
<b>Limite supérieure d'explosivité:</b>	8.4 Vol-%
	Source: 3-butoxy-2-propanol
<b>Point éclair:</b>	non applicable
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	260 °C
	Source: 3-butoxy-2-propanol
<b>Température de décomposition:</b>	non applicable
<b>pH à 20 °C:</b>	non applicable
<b>Viscosité cinématique (40°C):</b>	< 220 mm <sup>2</sup> /s
<b>Viscosité à 20 °C:</b>	400 - 700 mPas
<b>solubilité(s):</b>	
<b>Solubilité dans l'eau à 20 °C:</b>	partiellement soluble
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	voir rubrique 12
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	23 mbar
	Source: Eau
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	1.05 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité de vapeur relative:</b>	non applicable
<b>caractéristiques des particules:</b>	non applicable

**9.2. Autres informations**

**Teneur en corps solides:** 47 pds %

**Fiche de données de sécurité  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
conforme Règlement (CE) 2020/878**

N° de l'article: 213  
Date d'édition: 27.12.2022  
Version: 2.0

BLENDA-DUR 2K-PU Anti-Graffiti WV-213  
Date d'exécution: 10.12.2022  
Date d'émission: 10.12.2022

FR  
Page 6 / 12

**teneur en solvant:**

Solvants organiques: 9 pds %  
Eau: 44 pds %

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

**10.4. Conditions à éviter**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

**10.5. Matières incompatibles**

non applicable

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

3-butoxy-2-propanol

par voie orale, DL50, Rat: 3,3 mg/kg

Méthode: OCDE 423

dermique, DL50, Rat: > 2 mg/kg

Méthode: OCDE 402

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: > 3,4 mg/L (4 h); Évaluation Cette substance ne présente aucune toxicité respiratoire aiguë.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

par voie orale, DL50, Rat: 3492 mg/kg

Méthode: OCDE 401

dermique, DL50, Lapin: > 3160 mg/kg

Méthode: OCDE 402

Hydrocarbures, C11-C14- n-alcanes cycliques, <2% aromatiques

par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg

Méthode: OCDE 401

dermique, DL50, Rat: > 2000 mg/kg

dermique, DL50, Lapin: > 5000 mg/kg

Méthode: OCDE 402

par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: > 5000 mg/L (4 h)

Méthode: OCDE 403

par voie orale, NOAEL, Rat: 3000 mg/kg p.c. /jour (90 d)

Méthode: OCDE 408

par inhalation (vapeurs), NOAEC, Rat: > 10400 mg/m³ (90 d)

Méthode: OCDE 413

**Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

3-butoxy-2-propanol

Peau, Lapin (4 h)

Méthode: OCDE 404

légèrement irritant.

yeux, Lapin

Méthode: OCDE 405

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Fiche de données de sécurité  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
conforme Règlement (CE) 2020/878**

N° de l'article: 213  
Date d'édition: 27.12.2022  
Version: 2.0

BLENDA-DUR 2K-PU Anti-Graffiti WV-213  
Date d'exécution: 10.12.2022  
Date d'émission: 10.12.2022

FR  
Page 7 / 12

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Peau (4 h)

Méthode: OCDE 404

Ne pas classer dans la catégorie des eaux-fortes/irritantes pour la peau.

yeux

Méthode: OCDE 405

Ne pas classer dans la catégorie des lésions oculaires graves ou des irritations oculaires.

Hydrocarbures, C11-C14- n-alcanes cycliques, <2% aromatiques

Peau (4 h)

Aucune donnée disponible

yeux

Aucune donnée disponible

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

3-butoxy-2-propanol

Peau, Cochon d'Inde: ; Évaluation négatif

Méthode: OCDE 406

Aucun effet sensibilisant

Voies respiratoires:

Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Peau:

Méthode: OCDE 406

Ne pas classer comme sensibilisant cutané.

Voies respiratoires:

Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C11-C14- n-alcanes cycliques, <2% aromatiques

Peau:

Aucune donnée disponible

Voies respiratoires:

Aucune donnée disponible

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

3-butoxy-2-propanol

Cancerogénéité; Évaluation N'a montré aucun effet cancérigène dans les tests sur les animaux.

Méthode: NOAEL: (toxicité) : 3 000 ppm

Espèce : Souris, mâle/femelle; Méthode: Ligne directrice 453 de l'OCDE pour les essais Examen d'un produit comparable. ; Voie d'application : Inhalation Dosages : 300 - 1000 - 3000 ppm Durée d'exposition : 2 année(s) Fréquence du traitement : 6 heures/jour, 5 jours/semaine

Toxicité pour la reproduction

Méthode: NOAEL (parents, toxicité générale) : 100 mg/kg NOAEL (parents, fertilité) : 1000 mg/kg

Espèce : Rat, mâle/femelle ; Méthode: Ligne directrice 422 de l'OCDE pour les essais ; Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec dépistage de la toxicité pour l'appareil reproducteur et le développement.  
 tératogénicité

Méthode: NOAEL (maternelle): 880 mg/kg NOAEL (toxicité pour le développement)): 880

Espèce : Rat, mâle/femelle ; Méthode: Ligne directrice de l'OCDE 414

Génotoxicité in vitro; Évaluation négatif

Méthode: OCDE 471 (Test Ames)

Activation métabolique : avec/sans

Génotoxicité in vitro; Évaluation négatif

Méthode: OCDE 473

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro; Activation métabolique : avec/sans

Génotoxicité in vitro; Évaluation négatif

Méthode: OCDE 476

Type d'essai: Test de mutation génétique in vitro sur cellules de mammifères; Activation métabolique : avec/sans

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne pas classer comme mutagène des cellules germinales (mutagène).

Cancerogénéité

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2020/878**

N° de l'article: 213      BLENDA-DUR 2K-PU Anti-Graffiti WV-213  
Date d'édition: 27.12.2022      Date d'exécution: 10.12.2022  
Version: 2.0      Date d'émission: 10.12.2022

FR  
Page 8 / 12

Aucune donnée disponible  
Toxicité pour la reproduction  
Aucune donnée disponible  
Hydrocarbures, C11-C14- n-alcanes cycliques, <2% aromatiques  
Mutagénicité sur les cellules germinales  
Aucune donnée disponible  
Cancerogénéité  
Aucune donnée disponible  
Toxicité pour la reproduction  
Aucune donnée disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

3-butoxy-2-propanol  
toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique), Rat 100 - 1000 x10<sup>3</sup> mg/kg p.c. /jour  
Méthode: NOAEL: 350 mg/kg  
Mode d'application: Oral; Méthode: Ligne directrice 408 de l'OCDE pour les essais  
toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique), Rat 50 - 700 x10<sup>3</sup> ppm  
Méthode: NOAEL: 700 ppm  
Voie d'application: Inhalation; Méthode: OECD- Prüfrichtlinie 412

Hydrocarbures, C9, aromatiques  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  
Peut irriter les voies respiratoires.; Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  
Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C11-C14- n-alcanes cycliques, <2% aromatiques  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  
Aucune donnée disponible  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  
Aucune donnée disponible

**Danger par aspiration**

Hydrocarbures, C9, aromatiques  
Danger par aspiration  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Hydrocarbures, C11-C14- n-alcanes cycliques, <2% aromatiques  
Danger par aspiration  
Aucune donnée disponible

**Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégrasse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

**Evaluation résumée des propriétés CMR**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**12.1. Toxicité**

3-butoxy-2-propanol  
Toxicité pour le poisson, LC50, Poecilia reticulata (Guppy): > 560 mg/L (96 h)  
Méthode: OCDE 203

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2020/878**

N° de l'article: 213  
Date d'édition: 27.12.2022  
Version: 2.0

BLENDA-DUR 2K-PU Anti-Graffiti WV-213  
Date d'exécution: 10.12.2022  
Date d'émission: 10.12.2022

FR  
Page 9 / 12

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna (puce d'eau géante): > 1 mg/L (48 h)

Méthode: OCDE 202

Essai statique

Toxicité pour les algues, EC50, Pseudokirchneriella subcapitata: > 1

Essai statique; Critère d'évaluation: Inhibition de la croissance

toxicité bactérielle, EC50, Boue activée: > 1 (180 min)

Méthode: OCDE 209

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Toxicité pour la daphnia, EL50, Daphnia magna: 3,2 mg/L (48 h)

Méthode: OCDE 202

Toxicité pour les algues, EL50, Pseudokirchneriella subcapitata: 3,8 mg/L (72 h)

Méthode: OCDE 201

Toxicité pour le poisson, LL50:, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 9,2 mg/L (96 h)

Méthode: OCDE 203

Hydrocarbures, C11-C14- n-alcanes cycliques, <2% aromatiques

Toxicité pour le poisson, LL0, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 1000 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC0, Daphnia magna: 1000 mg/L (48 h)

Méthode: OCDE 202

Méthode statique

Toxicité pour les algues, EC0, Pseudokirchneriella subcapitata: 1000 mg/L (72 h)

Méthode: OCDE 201

Méthode statique

Toxicité pour le poisson, CL0, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 1000 mg/L (96 h)

Méthode: OCDE 203

Méthode statique

Toxicité pour la daphnia, EC0, Daphnia magna: > 1000 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, EC0, Pseudokirchneriella subcapitata: > 1000 mg/L (72 h)

**Long terme Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Toxicité pour les algues, NOEC, Pseudokirchneriella subcapitata: 0,07 mg/L (72 h)

Méthode: OCDE 201

**12.2. Persistance et dégradabilité**

3-butoxy-2-propanol

Biodégradation: 90 pour cent ; Évaluation Facilement dégradable

Méthode: OCDE 301E

aérobie; Inoculum: boue activée

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Biodégradation: Évaluation Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Hydrocarbures, C11-C14- n-alcanes cycliques, <2% aromatiques

Biodégradation: 69 pour cent (28 d)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

3-butoxy-2-propanol

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W):: 1,2

Méthode: OCDE 117

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Coefficient de distribution n-octanol/eau (log KOW): 3,7 - 4,5

**Facteur de bioconcentration (FBC)**

Absence de données toxicologiques.

**12.4. Mobilité dans le sol**

3-butoxy-2-propanol

terre:

Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C9, aromatiques

terre:

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## conforme Règlement (CE) 2020/878

N° de l'article: 213  
Date d'édition: 27.12.2022  
Version: 2.0

BLENDA-DUR 2K-PU Anti-Graffiti WV-213  
Date d'exécution: 10.12.2022  
Date d'émission: 10.12.2022

FR  
Page 10 / 12

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

### 12.7. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Élimination appropriée / Produit**

**Recommandation**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

**Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED**

080111\* Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

\*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

**Élimination appropriée / Emballage**

**Recommandation**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Cette préparation n'est pas classée dangereuse selon les règles internationales en matière de transport de matières dangereuses (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA).

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3082

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID):

UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FLÜSSIG, N.A.G.  
(Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacat)

Transport maritime (IMDG):

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacate)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR):

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacate)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

### 14.4. Groupe d'emballage

III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

UMWELTGEFÄHRDEND

Polluant marin

p / bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)sebacate

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

### Indications diverses

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel

-

dans les unités <= 5 litres

Kein Gut der Klasse 9

#### Transport maritime (IMDG)

**Fiche de données de sécurité  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
conforme Règlement (CE) 2020/878**

N° de l'article: 213  
Date d'édition: 27.12.2022  
Version: 2.0

BLENDA-DUR 2K-PU Anti-Graffiti WV-213  
Date d'exécution: 10.12.2022  
Date d'émission: 10.12.2022

FR  
Page 11 / 12

Numéro EmS  
dans les unités <= 5 litres F-A, S-F  
not restricted 2.10.2.7

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

dans les unités <= 5 litres Not restricted

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas de transport en tant que marchandises en vrac conformément au Code IBC

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

**Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]**

valeur de COV (dans g/L): 95

**Directives nationales**

**Notice explicative sur la limite d'occupation**

Respecter les restrictions en matière d'emploi selon la directive 92/85/CEE relative à la sécurité et à la santé des femmes enceintes au travail ou les réglementations nationales plus restrictives, où applicables.

Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes, conformément à la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE) ou aux réglementations nationales plus restrictives, où applicables.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:**

N°CE n°CAS	Désignation	Numéro d'enregistrement REACH
225-878-4	3-butoxy-2-propanol	01-2119475527-28
5131-66-8		
265-199-0	Hydrocarbures, C9, aromatiques	01-2119455851-35
64742-95-6		
400-830-7	Mélange α-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl oxypoly(oxyéthylène)	de 01-0000015075-76
926-141-6	Hydrocarbures, C11-C14- n-alcanes cycliques, <2% aromatiques	01-2119456620-43

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte intégral de la classification suivant la section 3**

Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2 / H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Flam. Liq. 3 / H226	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Asp. Tox. 1 / H304	Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
STOT SE 3 / H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 2 / H411	Danger pour l'environnement aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Sens. 1 / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Acute 1 / H400	Danger pour l'environnement aquatique	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 / H410	Danger pour l'environnement aquatique	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Eye Dam. 1 / H318	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Chronic 3 / H412	Danger pour l'environnement aquatique	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Acute Tox. 4 / H302	Toxicité aiguë (par voie orale)	Nocif en cas d'ingestion.

**Fiche de données de sécurité  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
conforme Règlement (CE) 2020/878**

N° de l'article: 213 BLENDA-DUR 2K-PU Anti-Graffiti WV-213  
Date d'édition: 27.12.2022 Date d'exécution: 10.12.2022  
Version: 2.0 Date d'émission: 10.12.2022

FR  
Page 12 / 12

**Procédure de classification**

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 Sensibilisation respiratoire ou cutanée Méthode de calcul.  
Aquatic Chronic 2 Danger pour l'environnement aquatique Méthode de calcul.

**Abréviations et acronymes**

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP	Limite d'exposition professionnelle
VLB	Valeur limite biologique
CAS	Service des résumés chimiques
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)
DNEL	Dose dérivée sans effet
EAKV	Catalogue européen des déchets
EC	Concentration efficace
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO-TI	Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO	L'Organisation internationale de normalisation
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédictive sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU	United Nations
COV	Composés organiques volatils
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables

**Indications diverses**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux . Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.